Mesure MI-16

Optimisations Énergétiques De L'exploitation - Équilibrage Hydraulique

Un réseau de chauffage déséquilibré provoque un inconfort thermique par un manque de chauffage dans certains logements et une surchauffe dans d'autres, mais également une surconsommation du bâtiment. L'équilibrage hydraulique permet de remédier à ce déséquilibre.

Couplé à une optimisation énergétique de la chaufferie, l'équilibrage hydraulique contribue à réduire la consommation thermique et donc de faire baisser l'IDC des bâtiments.

Subvention

La subvention est de CHF 3.-/m^2 de la surface chauffée (SRE) avec une limitation à 50% du coût du matériel.

Impact

Après 3 ans d'optimisation, la réduction de l'énergie thermique atteint moyennement 20%.

Déductions

La déduction est liée à vos conditions fiscales.

Les installations de chauffage anciennes sont souvent dépourvues de vannes permettant de réguler efficacement le débit d'eau circulant à travers les émetteurs de chaleur tels que les radiateurs. Ainsi, les besoins de chauffage qui varient dans chaque logement selon leur situation dans l'immeuble et l'enveloppe du bâtiment, ne sont pas satisfaits.

De ce fait, les températures dans les locaux ne sont pas optimisées (manque de chauffage dans certains logements et une surchauffe dans d'autres).

En premier lieu, l'équilibrage hydraulique implique la réalisation d'une calorimétrie pour évaluer les besoins en chauffage de chaque logement. Ensuite, en fonction du type d'installation (radiateurs ou chauffage de sol/plafond), des dispositifs de régulation du débit d'eau peuvent être installés sur chaque émetteur de chaleur, puis ajustés selon les résultats des calculs de la calorimétrie.

Le chauffagiste, formé et certifié par SIG-éco21, optimisera la production de chaleur afin de réduire les consommations d'énergie thermique au moyen de l'équilibrage hydraulique.

Il est recommandé d'associer l'équilibrage hydraulique avec un contrat d'optimisation chaufferie pour assurer l'atteinte des objectifs de performance.

Cette solution peut être couplée à la solution Circulateurs afin de garantir les débits d'eau de chauffage aux besoins du bâtiment (voir la mesure SIG-éco21-05).

Principe de réglage sur les radiateurs (vanne thermostatique à double réglage)



Plus d'informations

Solutions d'optimisation des installations techniques proposées par SIG-éco21

Propriétaires immobiliers et régies : trouvez des professionnels qualifiés avec le réseau de partenaires éco21 | SIG (sig-ge.ch)

Conditions d'obtention

- Cette subvention n'est pas destinée aux bâtiments d'habitation comprenant moins de 5 preneurs de chaleur pour une seule centrale de chauffe.
- L'équilibrage hydraulique doit être réalisé sur l'ensemble des EGID connectés à la chaufferie. Un équilibrage hydraulique partiel d'un bâtiment ne donne pas le droit à la subvention.
- L'équilibrage hydraulique doit être réalisé au niveau de chaque terminal (radiateur).
- La calorimétrie et les réglages doivent être calculés par l'outil SIG-éco21 (https://cvc.eco21.ch).
- L'entreprise exploitant la chaufferie doit être Partenaire Optimisation Chaufferie.
- Un objectif de performance en lien avec l'équilibrage hydraulique doit être fixé et suivi. En l'absence d'un COE, les objectifs sont fixés par l'OCEN sur la base d'une décision préalable entre le chauffagiste et l'OCEN.
- Les projets doivent être validés via l'outil SIG-éco21 (https://cvc.eco21.ch) pour pouvoir obtenir la subvention.
- La subvention est versée après les travaux et avec la preuve de la facture détaillée qui fait mention des coûts de matériel et de main-d'œuvre (analyse de conformité).

Conditions spécifiques COE :

- Si l'équilibrage hydraulique est associé avec un contrat d'optimisation de chaufferie avec SIG-éco21 (COE-EH):
    - SIG-éco21 vous accompagne dans la gestion administrative de cette demande de subvention;
    - L'objectif de performance est défini dans le cadre du COE-EH;
    - Une partie des coûts (hors investissement et pose du matériel) est autofinancée par les économies de chauffage.
- Contact : eco21.optimisation-chaufferie@sig-ge.ch.